

Saint André Allas
Compte rendu du Conseil municipal du Lundi 22 janvier 2018

Présents : Patrick Salinié, Mylène Galmot, Carine Audit, Patricia Vinette, Régine Bruscard, Jean - Pierre Gauthier, Philippe Depoix, Nicolas Prévost, Albié Jean Jacques, Dominique Thibart Joseph Marvaud.

Excusés : Solange Lamothe (procuration) , Jean Michel Delpéch (procuration) , Patrick Manet (procuration), Françoise Bruscard (procuration).

Régine Descamp est désignée comme secrétaire de séance.

Le conseil est assisté de Tasset Cécile secrétaire de mairie.

1) Modification de contrat

Le contrat d'emploi d'avenir dont bénéficiait les services de l'école prend fin le 31 janvier 2018. Afin de pourvoir aux besoins, cette situation conduit à la création d'un contrat d'emploi d'adjoint technique à temps non complet pour 29h30 semaine et ce jusqu'au 6 juillet 2018.

L'effectif global du personnel n'est en rien modifié car c'est le même agent qui s'inscrira dans cette nouvelle configuration.

2) Aménagement La Boyne : création d'un budget annexe.

Le projet du secteur de La Boyne implique la création d'un budget spécifique dédié à l'ensemble des opérations liées à cet aménagement. Ce budget annexe aura pour titre « Projet d'aménagement du secteur de La Boyne ».

3) Convention d'adhésion

La mairie a l'obligation de disposer d'un service de médecine préventive, de ce fait l'adhésion au Pôle Santé Sécurité au Travail du CGG24 est validée.

4) SPA Dordogne

La convention avec la SPA de La Dordogne est renouvelée pour 2018 sur la base d'une indemnité fixée à 0,65 € par habitant .

5) Déploiement des compteurs Linky

Progressivement le déploiement des compteurs Linky se met en place sur notre commune. Le conseil municipal par délibération rappelle que la mairie ne peut s'opposer juridiquement à ce déploiement sur son territoire.

En revanche, au regard des interrogations et des inquiétudes posées par plusieurs administrés à propos de ces compteurs ainsi que des éventuelles conséquences de santé liées à l'électro sensibilité de certaines personnes, le conseil demande à la Sté ENEDIS et à ses sous-traitants de prendre en compte et de respecter la volonté des personnes qui refusent cette installation à leur domicile.

6) Motion de soutien aux salariés d'Euralis

Le plan social impactant la Sté Rougié et entraînant la suppression de 95 emplois sur le site de Sarlat ne peut laisser indifférent.

A cet effet, le Conseil Municipal vote à l'unanimité une motion de soutien aux salariés.

Par cette motion, les élus andrésiens interpellent les dirigeants d'Euralis pour qu'une méthodologie de concertation soit rapidement engagée avec les représentants syndicaux et les délégués du personnel. Le conseil demande enfin au Conseil Régional de se saisir sans attendre de ce sujet économique qui frappe durement le sarladais.

7) SICTOM

Dans le cadre de l'organisation future de l'enlèvement des ordures ménagères à l'échelle de la communauté de communes, la commission municipale chargée du développement durable a mené une réflexion approfondie et pertinente. Les Maires de la CCSPN seront informés de cette approche afin d'alimenter ce nécessaire débat.